

## SOMMAIRE

<b>Stages rémunérés</b> .....	p.1
<i>Roger Lécuyer</i>	
<b>Régions</b> .....	p.2-3
<b>Tour de France des régions</b> .....	p.4
<b>Parutions</b> .....	p.4
<b>Rapport Ménard</b> .....	p.5-7
<i>Marie-Christine Gély-Nargeot, Clara Mure, Virginie Rocard, Anne-Marie Ergis, Brigitte Guinot</i>	
<b>Agenda</b> .....	p.7
<b>Revue de presse</b> .....	p.8
<b>Gratifications des stagiaires</b> .....	p.9-11
<i>Benoît Schneider, Gilles Riou, Philippe Grobois, Madeleine Le Garff</i>	
<b>Courier</b> .....	p.11
<b>Actualité FFPP</b> .....	p.12-14
<b>Les sectes et le gouvernement</b> .....	p.15
<b>Communiqué FFPP</b> .....	p.16
<b>Crises et désastres</b> .....	p.17
<i>D. Szepielak</i>	

### Directeur de la publication

Roger LECUYER

### Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

### Secrétaire de rédaction

Mélanie Dupont

### Comité de rédaction

Christian Ballouard, Anne Gayral,

Madeleine Le Garff,

Marie-Jeanne Robineau,

Benoît Schneider

N° ISSN - 1763-4113

FFPP

92 rue du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après-midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75

www.ffpp.net - siege@ffpp.net

## Stages rémunérés

Le présent N° de *Fédérer* comporte un article clairement documenté sur les textes qui régissent maintenant le défraiement des stagiaires dans le cas de stages de plus de trois mois.

Comme l'indique très bien cet article, tout étudiant qui effectue un stage de plus de trois mois en dehors d'un organisme public doit être rémunéré. Cette clause s'applique donc en particulier à l'étudiant de master de psychologie, qui est actuellement l'un des rares étudiants dans le système universitaire non sélectif à faire des stages d'une durée supérieure à trois mois.

Or on sait la difficulté actuelle de beaucoup d'étudiants à trouver un stage non rémunéré, et on sait que les employeurs du secteur sanitaire et social, qui concerne la majorité des étudiants en psychologie, ont à la fois peu de moyens financiers, une offre de stagiaires pléthorique et une opinion sur leurs besoins en stagiaires psychologues qui ne les conduit pas à se précipiter pour les recruter.

Comme tout le monde sait cela, la réponse universitaire « adaptée » à cette situation consiste à organiser des stages de 2 mois et 29 jours maximum, donc à diviser un stage en deux pour rendre service aux étudiants en leur permettant tout simplement de trouver un stage. Dans d'autres secteurs de formation en revanche, on se réjouit grandement de cette mesure qui permet de mettre fin à l'exploitation des stagiaires. A contrario, cette position semble indiquer que les psychologues, qu'ils soient universitaires ou praticiens référents sur le terrain mettent en place les mécanismes qui permettent que les stagiaires de psychologie continuent d'être exploités, à moins que l'on ne considère, ce qui serait bien pire, que le stagiaire-psychologue ne sert à rien. Cette loi, et ses décrets d'application placent donc la profession et la discipline devant leurs responsabilités. Comment obtenir que les stagiaires-psychologues soient payés dans ce secteur d'activité ?

Une première condition est bien sûr de poser cette question et non pas la question inverse : comment faire pour que les étudiants trouvent des stages, donc sans être payés ? Pour trouver la réponse, il n'y a qu'une solution possible, celle qu'ont utilisée depuis bien longtemps nos collègues psychologues dans un certain nombre de pays européens : ajuster globalement le nombre de diplômés au marché du travail, ce qui, les comparaisons internationales le montrent, améliore le marché du travail.

Si nous continuons à sortir trois ou quatre fois plus de diplômés que le marché n'en absorbe, nous continuerons à avoir trois ou quatre fois moins de psychologues par rapport au nombre d'habitants que la Suisse ou les Pays-Bas, et à dévaloriser nos stagiaires. La loi du 31 mars 2006 et ses décrets d'application posent aux psychologues une question simple : réagissez-vous en tentant à cette occasion de revaloriser votre profession ou organisez-vous une accentuation de sa dévalorisation ? Le premier choix est très difficile à faire, mais c'est le seul qui soit digne et le seul qui soit payant à long terme.

Roger Lécuyer

# REGIONS

## Nord Pas de Calais

[nordpasdecalsais@ffpp.net](mailto:nordpasdecalsais@ffpp.net)



**La Coordination régionale NPDC**  
s'est réunie le mercredi 6 février 2008

- Accueil d'une psychologue dans la Fonction Publique Territoriale « rencontrée » sur le forum de la FFPP
- Liste des candidatures pour l'élection du bureau
- Écriture du Règlement Intérieur
- Point sur divers projets en cours :

### Journées conférence-débat :

Une journée conférence-débat autour des concours de la **Fonction Publique** et de l'**articulation Public / Privé**. Avec si possible un point sur le décret du 2 mai 2007 « *relatif au cumul d'activités des fonctionnaires [...]* » et la circulaire du 31 octobre 2007 « *[...] relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires [...]* »

Autres thèmes proposés :

- Le psychologue et les faits de société (ex : comment se situent les psychologues face au problème des sectes).
- Un ordre des psychologues ? : intérêts, limites.
- Les collègues des psychologues : qu'est-ce que c'est ? A quoi servent-ils ?

### Groupes de travail :

Les premiers thèmes concernent essentiellement le psychologue en milieu hospitalier :

- Le psychologue à l'hôpital avec l'organisation en pôle : quel avenir ?
- La tarification à l'acte pour les psychologues hospitaliers : quelles implications ?

Prochaine réunion : **JEUDI 13 MARS 2008 à 18h30**  
Université Lille 3, Bâtiment A, 4<sup>ème</sup> étage.

- Vote du bureau
- Vote concernant le règlement intérieur
- Préparation de la journée conférence-débat

## Franche Comté

[franchecomte@ffpp.net](mailto:franchecomte@ffpp.net)



L'APFC (Association des psychologues de Franche-Comté) et

l'AVP (association vaudoise des psychologues),  
organisent la tenue d'une journée d'échange le

**28 septembre 2008, à Vallorbe (Vd)**

sur une thématique issue des entretiens francophones des  
3,4 et 5 juillet prochains et qui les prolonge :

**" Psychologues : parlons-nous le même langage?"**

D'ores et déjà, nous envisageons :

- Une présentation des instances régionales organisatrices,
- Un travail d'atelier exclusivement centré sur une présentation individuelle des participants qui le souhaiteront afin de mettre en relief la diversité des approches et des pratiques. Ce sera également l'occasion de pointer les différences entre Suisse et France sur les statuts, fonctions et rôles des psychologues. Ces ateliers pourront être répartis par secteurs professionnels.
- Le point de vue de deux psychologues, l'un suisse et travaillant en France et l'autre français et travaillant en Suisse.
- Une table ronde sur la formation universitaire et continue.
- L'intervention de deux représentants de chaque fédération.

*Nous vous précisons l'organisation de manière un peu plus détaillée dans les mois à venir.*

**Fédérer n° 34 - 02.08**

## Languedoc-Roussillon

[languedocroussillon@ffpp.net](mailto:languedocroussillon@ffpp.net)



### Assemblée Générale

le jeudi 20 mars 2008,

à l'université Paul-Valéry, Montpellier III  
(salle G213, bât G, 2ème étage, de 18h à 20h)

Ordres du jour :

- Élection du bureau régional
- Règlement Intérieur de la Coordination Régionale

*Pour tous renseignements :*

*informations auprès de Anne Gayral ([AGayral@aol.com](mailto:AGayral@aol.com))*

## Lorraine

[lorraine@ffpp.net](mailto:lorraine@ffpp.net)



La Coordination Régionale de Lorraine  
de la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie  
organise le Jeudi 13 mars 2008 à 20h une soirée-débat sur le thème :

**"Réglementer le code de déontologie des psychologues...  
Oui! Mais comment ?"**

Lieu de la conférence : Campus des Lettres et Sciences Humaines,  
Amphi Déléage - 3 Place Godefroi de Bouillon NANCY

## Bourgogne

[bourgogne@ffpp.net](mailto:bourgogne@ffpp.net)



La coordination régionale de la FFPP de la Bourgogne  
vous invite à participer aux rencontres organisées le

**Vendredi 7 mars 2008**

De 16h à 17h30 :

**"Place et rôle du psychologue dans le champ de la santé"**

Brigitte Guinot, psychologue, VP publications, rédactrice en chef de  
Fédérer et future coprésidente de la FFPP.

De 17h30 à 18h30 :

**"La FFPP en région : « pourquoi, comment, avec qui ? »,**

discussion avec les participants.

De 18h30 à 20h :

**"Déontologie : "la réglementation du code en question"**

Benoit Schneider, maître de conférences HDR, président de l'AE-  
PU, futur coprésident de la FFPP.

**Amphi Eicher, Pôle AAFE, Esplanade Erasme,**

**Université de Bourgogne à Dijon**

Participation aux frais d'organisation de la rencontre: 2 euros.

## Île de France

[iledefrance@ffpp.net](mailto:iledefrance@ffpp.net)



La coordination Île-de-France vous invite à une  
**conférence-débat sur l'opportunité de créer  
un Ordre des Psychologues**

le vendredi 4 avril 2008 à 14h00 – Amphithéâtre Jean Prouvé -  
Conservatoire National des Arts et Métiers -  
2 rue Conté - 75003 PARIS.

ENTRÉE LIBRE. RÉSERVATION dès maintenant à :

[colloques-idf@ffpp.net](mailto:colloques-idf@ffpp.net)

*En cas de dysfonctionnement d'un e-mail, envoyer à [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)*



### Association des Psychologues de la Guadeloupe 30 années d'Existence !

L'association des Psychologues de la Guadeloupe a célébré ses 30 années d'existence en Janvier 2008. Nous avons souhaité marquer cet événement sur l'ensemble du territoire guadeloupéen. A cette occasion nous avons organisé une série de manifestations ouvertes à toute la population et tous les usagers de la psychologie **du lundi 7 au samedi 12 janvier 2008** sur différents lieux de Grande-terre et Basse-Terre.

**Notre Objectif** était le suivant : Solliciter le public par rapport au rôle du psychologue dans notre société.

Nous avons engagé une campagne d'information et discussion sur le métier du Psychologue : être accessible à tous, sur la psychologie, le métier, le cadre légal, les pratiques au quotidien, les domaines d'intervention, la relation avec le psychologue.

On constate en effet que le public connaît mal concrètement le psychologue et les conditions d'exercice professionnel. Cette méconnaissance est source de représentations erronées quant à la réalité du métier.

Nous avons saisi l'opportunité des « 30 ans » pour que chacun accède aux informations justes et utiles sur la discipline et la profession.

Cette action s'est inscrite dans le cadre des services que notre association offre à la population guadeloupéenne afin d'assurer la protection des usagers de la psychologie et de défendre la profession des psychologues.

Cette semaine de manifestations a été dense et riche quant aux interrogations du public, à la réelle mobilisation des psychologues, au partage entre le public et les représentants de notre profession, aux rencontres entre les psychologues de la Guadeloupe et avec ceux de la Martinique et de la Guyane invités pour l'événement.

Nous avons sollicité des partenaires multiples pour nous accompagner dans ce projet et nous avons bénéficié d'une telle couverture médiatique (télé, radio, presse écrite) que nous pouvons dire que nous avons impulsé du 7 au 12 janvier la semaine de la Psychologie en Guadeloupe. Nous avons observé une participation variable du public en fonction des propositions sur la semaine et nous aurions souhaité que tous les psychologues de la Guadeloupe suivent cet élan !

Cela a été l'occasion de lancer notre guide sur le métier qui a été favorablement accueilli et de donner une autre envergure à notre association qui méritait d'être davantage connue du tout public et repérée comme une référence en Guadeloupe.

Suite aux interventions dans les lycées, dans les conférences et autres, le temps fort des « 30 ans » reste la journée de colloque du 12 janvier 2008, correspondant exactement à la date anniversaire de la création de l'association. Ce colloque intitulé à dessein « Le temps de la reconnaissance : Mémoire, Transmission, Héritage », a été un grand moment de rassemblement des psychologues, chargé en émotion, empreint de nostalgie et tourné vers l'avenir.

Nous avons clôturé les « 30 ans » par une soirée festive inoubliable où chacun s'est attelé à « commémorer » dignement la date du 12 janvier 2008.

#### **Les Manifestations (dates)**

*Lundi 7 et Mardi 8 janvier 2008 :*

#### **Action d'information auprès de lycéens**

En partenariat avec le rectorat de l'Académie de Guadeloupe, nous proposons aux élèves de lycées sur quatre secteurs du territoire, un temps de discussion. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la connaissance du métier et de la découverte des différents aspects

professionnels permettant un choix éclairé pour ceux qui souhaitent s'orienter vers cette profession.

*Mercredi 9 janvier 2008 :*

#### **Présentation du Guide sur le métier du Psychologue :**

Ce guide permet de communiquer sur le métier et la discipline afin de dissiper les incompréhensions et apporter des réponses aux interrogations du public. Nous souhaitons faire un grand tirage de ce guide afin qu'il puisse toucher une grande partie de la population, en les proposant dans différents points de distribution...

*Jeudi 10 et Vendredi 11 janvier 2008 :*

#### **Conférence interactive : « Le psychologue dans tous ses états! »**

Nous présentons de manière ludique et conviviale, à Basse-Terre et aux Abymes, une conférence interactive intitulée « **Le psychologue dans tous ses états** » avec une introduction par un jeu scénique interprété par des comédiens.

Le choix du support théâtral a été guidé par un souci d'échanger avec le public en instaurant un dialogue dynamique avec les psychologues.

Une dizaine de psychologues d'une spécialité respective de la psychologie présente sa pratique et explique le contenu de sa spécialité en quelques mots, afin de montrer la diversité de la discipline.

*Samedi 12 janvier 2008 (Journée) :*

#### **Colloque : « 30 ans ! Le temps de la Reconnaissance : Mémoire, Transmission, Héritage »**

Dans le cadre de cette journée de colloque, nous faisons un point sur l'évolution de la Psychologie aux Antilles-Guyane au cours des trois dernières décennies, avec des invités de la Guadeloupe mais aussi de la Martinique et de la Guyane qui feront le déplacement.

*Samedi 12 janvier 2008 (Soir) :*

#### **Soirée des 30 ans : Fête d'Anniversaire**

Nous rendons hommage à tous ceux, les psychologues et les différents partenaires, qui ont oeuvré pour le développement de la Psychologie en Guadeloupe.

---

---

## Limousin

[limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)



Un groupe d'analyse des pratiques sera de nouveau proposé aux psychologues de la région en 2009.

Les personnes intéressées sont invitées à venir rencontrer l'intervenante  
**le vendredi 14 mars à 17h45** à Chéops à Limoges  
pour un temps d'échanges et de questions.

*Prendre contact avec Sylvie Dauriac au 05 55 36 14 11*

---

---

## PACA

[paca@ffpp.net](mailto:paca@ffpp.net)



#### **JOURNÉE D'ETUDES DEONTOLOGIE: ORDRE : NECESSITE OU ILLUSION**

AIX FAC LETTRES ET S.H. AMPHI GUYON  
26 AVRIL 10H. 18H.

Le TITRE de Psychologue est réglementé depuis 1985 mais pas la pratique de la psychologie. Or les mésusages de la psychologie ont envahi notre quotidien, discréditant notre discipline et précarisant notre profession. Majoritairement les psychologues utilisent le CODE de DEONTOLOGIE et veulent qu'il soit réglementé, mais sous quelle forme? Certaines organisations promeuvent l'option ordinale, mais d'autres solutions existent. Une INFORMATION s'impose, suivie d'une CONSULTATION DE L'ENSEMBLE des Psychologues. Dans toute la France, la FFPP organise des débats pour l'adoption de positions régionales, nationalement défendues ensuite lors d'un vote en 2008 déterminant le choix de la Fédération et les actions à mener auprès des pouvoirs publics.

CONTACTS : 06 75 63 23 53

FFPP : 92 rue du dessous des berges 75013 PARIS

# TOUR DE FRANCE DES REGIONS

## La réglementation de la déontologie

### des psychologues :

### Pourquoi ? Comment ?

Le fondement politique de la FFPP est de construire un regroupement professionnel autonome et responsable de l'avenir de la profession de psychologue. Ce regroupement fort doit se montrer capable de rendre officiel le Code de déontologie des psychologues, pour rendre lisibilité et visibilité à la profession. Si l'objectif est clair, les moyens pour y parvenir restent ouverts. La mise en place d'un Ordre n'est qu'une possibilité parmi d'autres.

La FFPP a la volonté d'ouvrir le débat avec l'ensemble des acteurs de la communauté : tous les professionnels de la psychologie sont concernés ! Chaque psychologue doit s'informer et se faire une opinion sur comment faire valoir la déontologie tout en sauvegardant l'autonomie et l'indépendance professionnelle. La question doit s'imposer à tous car ce choix ne peut relever de la compétence exclusive d'un nombre réduit de professionnels.

### Calendrier des réunions d'information et de débat :

**Bourgogne :** vendredi 7 mars, à Dijon (voir page 2 régions)

**Lorraine :** jeudi 13 mars à Nancy (voir page 2 régions)

**Ile de France :** vendredi 4 avril à Paris (voir page 2 régions)

**Auvergne :** vendredi 11 avril à Clermont Ferrand

**Paca :** samedi 26 avril à Marseille

**Centre :** samedi 17 mai à Orléans

**Franche Comté :** samedi 24 mai à Besançon

**Alsace :** jeudi 29 mai à Strasbourg

Limousin, Aquitaine, Nord pas de calais, Midi Pyrénées, Poitou-Charentes, Champagne Ardennes, Rhône-Alpes, Haute Normandie, Basse Normandie, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Corse, Bretagne : les dates seront annoncées dans le prochain *Fédérer* et sur le site [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

Pour plus de renseignements envoyer un courriel à [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Dans le prochain numéro de *Fédérer*, il sera question du nouvel arrêté du 10 janvier « L'arrêté du 10 janvier 2008 : une occasion d'évolution ratée ? »

Le 10 janvier 2008 a été publié un nouvel arrêté fixant la liste des diplômes permettant de postuler au concours de recrutement des psychologues de la FPH. Ce texte appelle une série de commentaires. Permet-il de clarifier une situation historiquement confuse ? On peut faire l'hypothèse d'intention, de la part de ses rédacteurs, d'opérer une tentative d'adaptation et d'ouverture à la diversité des formations et des diplômes. Faute de préparation, cet arrêté ne règle rien quant à l'organisation des concours, rate une belle occasion de traiter des modalités d'ensemble de recrutement par concours au sein de la FPH, limite les potentialités nouvelles d'emploi dans ce secteur d'activité et par suite freine les évolutions attendues et nécessaires au sein de l'ensemble de la FP.

(Suite dans *Fédérer* 35)

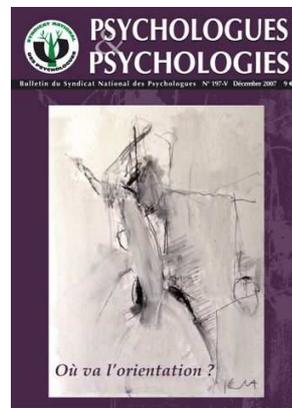
# PARUTIONS



Ce mois-ci dans  
**Le Journal des psychologues**  
n° 254, Février 2008

## *L'enfant, l'hôpital et le psychologue*

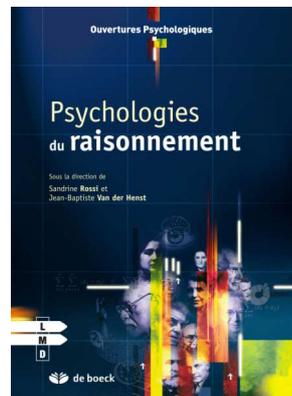
Reçu au siège



Dans  
**Psychologues et Psychologies**  
n° 197, Décembre 2007

## *Où va l'orientation ?*

Reçu au siège



## *Psychologies du raisonnement ?*

Sandrine Rossi

Reçu au siège et  
disponible sur :

**amazon.fr**

[http://www.amazon.fr/s/ref=nb\\_ss\\_b?\\_\\_mk\\_fr\\_FR=%C5M%C5Z%D5%D1&url=search-alias%3Dstripbooks&field-keywords=psychologies+du+raisonnement](http://www.amazon.fr/s/ref=nb_ss_b?__mk_fr_FR=%C5M%C5Z%D5%D1&url=search-alias%3Dstripbooks&field-keywords=psychologies+du+raisonnement)



## *Une approche en psychothérapie éclectique intégrative*

Dominique Brunet

Reçu au siège et  
disponible sur :  
<http://www.publibook.com/boutique2006/detail-3664-20-38-1-PB.html>



## Rapport Ménard Plan Alzheimer

**Prémises de la lettre ouverte à  
Monsieur le Président de la République  
...et pistes de réflexions pour notre profession.**

*Le texte qui suit et les axes qu'il décline sur la place des psychologues et la représentation de la discipline contiennent les grandes lignes d'une lettre ouverte que la FFPP doit adresser au président de la République. Lettre ouverte d'une part parce que ce plan est de sa volonté mais aussi par la nécessité d'impliquer les différents acteurs concernés et de favoriser la mise en place de liens de travail pour le futur.*

*Mais d'ores et déjà nous affirmons qu'en privant les malades et leurs familles d'une prise en charge psychologique adaptée dispensée par des professionnels formés à cet exercice, c'est renoncer à la dignité. C'est renoncer à l'éthique du Sujet. L'une et l'autre doivent accompagner dans les moindres détails les multiples déclinaisons des axes du Plan.*

*C. Mure, V. Rocard, B. Guinot, (psychologues cliniciennes), A.M. Ergis, M.C. Gély-Nargeot (psychologues universitaires), ont collaboré de leurs places respectives de praticiennes et d'universitaires aux pistes de réflexions présentées dans le texte qui va suivre. Il convient de rappeler le commentaire de M.C. Gély-Nargeot dans le précédent Fédérer :*

*« Globalement, ce rapport ambitieux présente l'inconvénient majeur de ne pas se prononcer sur le financement des mesures proposées.*

*Plus spécifiquement, il s'inscrit pleinement dans le courant de pensée actuel : la dimension psychique du sujet s'aborde et se traite sans référence à la psychologie, les psychologues et les psychiatres demeurent absents du dispositif. La réflexion pluridisciplinaire se borne à la prise en compte du Medico et du Social occultant le psychologique. Voilà pourquoi la FFPP a décidé d'interpeller au nom des psychologues : le chef de l'état, le premier ministre, le ministre de la santé, les Sénateurs et les Parlementaires. La marge de manœuvre est mince, tant on assiste actuellement à la course effrénée de revendications émanant des divers champs professionnels, pour une participation et une implication plus importantes. La raison en est simple : la maladie d'Alzheimer constitue, malheureusement, une véritable manne financière, pour la recherche de fonds, l'octroi de subventions, la création d'emplois et autres avantages socio-économiques... Chacun souhaite pouvoir en faire bénéficier et avoir sa part du gâteau : loin de la mise en exergue de l'humain et de l'éthique ce rapport est devenu l'enjeu de lobbying. Pour autant, le groupe de travail de la FFPP « Place et rôle du psychologue dans le champ de la santé », et sa commission « psycho gérontologie » souhaitent réagir. En effet, ce rapport obère le sujet au profit de sa maladie ; l'approche de la singularité psychique, du malaise et de la souffrance, ne trouvent que bien peu de développements appropriés dans les recommandations. Ce rapport transcende la simple promotion de notre profession car selon notre acception éthique et humaniste du sujet, l'apport spécifique des professionnels du psychisme (psychologues et psychiatres) ne peut y demeurer autant occulté ».*

*Le texte présenté maintenant livre une lecture critique du Rapport Ménard et du Plan Alzheimer qui constituent pour nous, une nouvelle fois, l'occasion de réfléchir quant à notre absence, à notre manque de représentativité. Cette réflexion conjointe, de praticiens et d'universitaires, chère à la FFPP, tentera d'en cerner les causes et les raisons qui l'animent et de les interpréter en lançant des pistes de réflexion.*

## **Un récent communiqué de presse (1<sup>er</sup> février 2008), du Collectif Alzheimer Grande Cause énonçait :**

*« ...L'ensemble des gériatres, neurologues, psychiatres, soignants, fondations, associations de famille réunis au sein du Collectif Alzheimer Grande Cause Nationale, salue les avancées contenues dans le Plan Alzheimer 2008-2012 présenté ce jour par le Président de la République. Ce plan est centré sur la personne malade rétablie dans ses droits, et sur ses aidants, ce qui représente un progrès considérable. Le Collectif se félicite particulièrement de l'amélioration :*

- des conditions et de l'annonce du diagnostic par un renforcement des consultations mémoires et des CMRR*
- de la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement tant au domicile qu'en établissement, par la formation, la qualification et la diversification des soignants*
- de l'augmentation de l'offre de soins et d'hébergement*
- de la coordination au plus proche du malade avec l'identification d'une porte d'entrée unique et la création de métiers de coordonnateurs*
- de l'aide aux aidants considérablement accrue*
- de la remarquable stimulation de la recherche.... »*

Si nombre de professionnels de santé et représentants de familles saluent et se réjouissent du contenu de ce Plan Alzheimer 2008-2012, il en est autrement des psychologues tant ces derniers y sont ignorés et avec eux, toute l'expertise de leur discipline.

À l'heure où chaque profession de santé attire votre attention sur son expertise, ses compétences spécifiques, revendiquant ainsi chacune sa place incontournable au cœur du dispositif Alzheimer, il est une profession qui souhaite également faire entendre sa voix. Vous nous avez donné l'occasion d'être davantage spectateurs qu'acteurs de ce plan, aussi, grâce à cette prise de recul qui fonde entre autre notre exercice professionnel, nous nous autorisons à vous en livrer quelques réflexions critiques.

Dans votre lettre de mission, vous soulignez combien les objectifs de recherche, de soins, et de prise en charge doivent être définis en parallèle et mis en lien afin de faciliter les transferts dans les domaines technologique, biologique, psychologique et social. En réponse, le rapport remis se fonde sur des « connaissances scientifiques, techniques et sociales solides ». Entre votre lettre de mission est la réponse apportée, le « psychologique » a disparu. Cette impasse complète sur le fait psychique n'est pas étonnante puisque les psychologues et les psychiatres furent (quasi) absents de la commission, des groupes d'experts et des professionnels auditionnés (on dénombre 2 psychologues sur des centaines de spécialistes). Par ailleurs ce Plan traite de recherche, de soins et de prise en charge d'une Maladie et cette focalisation récurrente sur la pathologie et ses symptômes pose le problème crucial d'une approche partielle, rationnelle et normative, s'éloignant de la pleine reconnaissance de la dimension psychique du sujet qui en est atteint. Et si ce Plan annonce s'appuyer sur des recommandations éthiques louables, cherchant à placer le patient « au cœur de l'action », l'action proposée, quels que soient son ampleur et les efforts mis en oeuvre, répond insuffisamment à ces objectifs, et nous interroge donc à différents niveaux.

- Globalement, la personne malade demeure approchée par ses troubles du comportement qu'il convient de diagnostiquer, « réduire », stabiliser (par les médecins). Rééduquer, réhabiliter, prendre en charge sur prescription médicale (par les ergothérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes selon l'abord comportemental et cognitif) afin de favoriser le retour au domicile (par la « techno-gérontologie », par l'aide sociale) et son maintien par des équipes spécialisées (assistants en gérontologie, psychomotriciens ou ergothérapeutes) sont une partie essentielle du dispositif.

- Si la pluridisciplinarité est souvent mentionnée, la prise en charge et l'accompagnement de la personne malade (et de sa famille), n'est envisagée que par transfert et délégation de compétences médico-centrées.

**Cette médicalisation et technicisation pour une prise en charge sanitaire ou médico-sociale est ainsi frappante, et pose différents problèmes :**

**- Le respect de la dimension psychique suppose l'écoute et la reconnaissance de l'extrême diversité des manières de chacun (patients et proches) de vivre cette maladie.** Il nécessite la prise en compte des modalités de changement dans le temps du sujet, la compréhension de ses aménagements singuliers au regard de son histoire individuelle, la modification de sa relation à lui-même, de la relation à l'autre. Comment le sujet intègre-t-il le fait de devenir différent, comment s'en défend-il ? Cette dimension ne trouve que peu de développements appropriés dans ce Plan. Par exemple, en matière d'accompagnement : les références répétées à la réhabilitation cognitive, à l'éducation thérapeutique, ont pour objectifs exclusifs la réduction des troubles du comportement. Or si ces troubles relèvent, pour partie, de la maladie, ils sont surtout à entendre dans leur complexité somato-psychique, comme l'expression de la part du sujet, des façons de vivre avec cette maladie. Ainsi, il est des aménagements défensifs (déli, délire...) qui participent d'une tentative de maintien d'une cohérence interne. Il convient alors, non pas de les « réduire », mais bien au contraire de les respecter en les accompagnant, en les parlant. La visée interventionniste préconisée par le Plan engage la lutte contre la maladie, mais ce faisant, elle ne prend que trop peu en considération les particularités du sujet qui en souffre et la place de sa parole est effacée. Plaçons-nous du côté du sujet : entend-il seulement d'être « réadapté » ? Cette visée normative, en outre, ne fait aucune place à l'interrogation pourtant essentielle quant à la tolérance des acteurs professionnels à l'égard des manifestations psycho-comportementales des patients qu'ils rencontrent.

**- Le respect de la dimension psychique relève de la mission même des psychologues.** Sans doute n'est-il pas étonnant que leur contribution, pourtant effective sur le terrain, soit à ce point ignorée dans le rapport que vous avez commandité, comme dans le Plan que vous soutenez. Les psychologues sont présents dans les consultations mémoire pour évaluer les fonctions cognitives dans l'intérêt du patient, évaluer la plainte mnésique dans ce qu'elle révèle du symptôme médical mais également du symptôme psychologique qui donne sens à l'expression de la vulnérabilité du sujet âgé face aux exigences personnelles (image de soi) et/ou sociales (cultes du jeunisme et de la performance). Les psychologues contribuent également à l'aide au diagnostic (et diagnostics différentiels) de la maladie d'Alzheimer, en établissant le profil des atteintes cognitives, en l'absence de marqueurs biologiques de cette pathologie. Ils évaluent de plus les répercussions psychologiques de la maladie et contribuent avec les autres professionnels à la réflexion indispensable autour des modalités de l'annonce diagnostique. Enfin, ils partagent leurs connaissances et leur compréhension de chaque situation pour réfléchir conjointement à un projet de soin mis en perspective selon la demande et proposer un accompagnement voire un soutien psychologique pour la personne malade et/ou ses proches. Ils sont par ailleurs présents dans les établissements hospitaliers gériatriques, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), dans les Accueils de jour, Hôpitaux de Jour, les CLIC et les réseaux de soins, auprès des associations prestataires de services et associations de familles où leurs compétences sont sollicitées pour leur complémentarité. Ils participent également aux instances de réflexion des établissements dans lesquels ils travaillent. Tous ces lieux doivent constituer un réservoir d'emploi dynamique pour les psychologues dans les années à venir, puisque l'accompagnement et les interventions auprès des équipes de soins pluridisciplinaires (formation, soutien, groupes de paroles...) sont le quotidien du travail du psychologue depuis des dizaines d'années maintenant. Une partie de notre travail est de concevoir, d'élaborer, de mettre en place des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes, et ce afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

**- Les psychologues s'inscrivent ainsi dans la richesse d'un travail pluridisciplinaire.** Ils suscitent les questionnements, les changements de regard, apportent leurs propres éclairages dans la

compréhension des situations difficiles. Le soin, dans notre acception, doit garantir la prise en compte de la parole du sujet, qu'il soit patient ou aidant (sur ce qui lui arrive, ce qu'il en comprend, ses angoisses, ses souffrances et ses façons à lui de s'en défendre). Il doit témoigner de la volonté de soutenir le respect de la subjectivité inhérente à toute rencontre. Il se doit d'offrir le discernement à reconnaître les aménagements psychiques liés à la maladie. Également à soutenir l'indispensable connaissance objective théorique, méthodologique, technique, préalables nécessaires aux diagnostics différentiels, au bien-fondé de la démarche thérapeutique et aux aménagements des projets thérapeutiques qui en découlent, au plus près des ressources et fragilités du patient.

**- L'approche pluridisciplinaire réclame la reconnaissance et le respect des compétences spécifiques de chacun.**

Pour autant, psychologues et orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes ne sont pas interchangeables. Le « soutien psychologique » n'est pas assuré avec les mêmes spécificités par un psychologue, ou par un professionnel médical, paramédical ou social... La « réhabilitation cognitive » n'est pas assurée dans les mêmes perspectives par un psychologue, ou par les professionnels de rééducation. La « gestion des troubles du comportement » ne peut trouver de réponse univoque. Et si notre approche implique évidemment le plein respect des compétences spécifiques des divers paramédicaux mentionnés comme interlocuteurs privilégiés tout au long de ce rapport, certains transferts et délégations de compétences nous semblent osés, voire irrecevables.

En cela, les solutions envisagées reviennent à proposer une réponse éloignée des intérêts des personnes concernées et vont, bien paradoxalement, à l'encontre de l'éthique du soin tel que nous l'envisageons. Ce choix s'explique, selon nous, peut-être par une méconnaissance de la richesse d'une pluralité de regards, de formations et de pratiques, mais aussi par une hiérarchisation erronée des priorités. Pour être acteur de ce Plan, il semble essentiel de relever du code de santé. L'accès à la prise en charge est filtré et autorisé par prescription médicale. La possibilité du remboursement des actes est donc posée implicitement comme condition directrice. Ainsi, et bien que soit annoncée avec force la nécessité de n'oublier aucune des compétences réunies autour de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, l'accent est clairement porté sur les professions qui entrent le mieux dans le cadre préconisé. Ni médicaux, ni paramédicaux, les psychologues cliniciens, spécialisés ou non en neuropsychologie, sont des professionnels de la santé à part entière. S'ils ne sont pas dans le code de la santé, leurs compétences doivent pourtant être prises en compte et il convient alors d'en définir les moyens et de les intégrer clairement dans une politique de santé publique. Au cœur de la santé la présence du psychologue s'inscrit certes de façon inclusive mais aussi décentrée, et cela lui confère une position de tiers unique et féconde. En effet, cette autonomie professionnelle fonde une écoute différente, essentielle à chaque moment du parcours de soins.

**Ce rapport pose une fois encore la question de la visibilité des psychologues.**

Nous l'avons vu en matière de soins, leurs compétences y sont fondamentales, légitimées par le terrain et par les familles qui sont demandeuses d'une prise en charge. Mais au-delà de cet aspect, leurs aptitudes couvrent également d'autres domaines.

Le Plan que vous soutenez préconise le développement des services d'aides pour les aidants, en cela, il postule implicitement chez ces derniers la présence toute rationnelle du désir à se faire aider. De récents travaux en psychologie ont pourtant démontré qu'il existe une réelle réticence de la part des aidants à accepter l'aide, et force est de constater qu'il existe bien une sous-utilisation des services déjà offerts. Cette ambivalence contre-intuitive s'explique par différentes théories issues de la psychologie clinique et sociale, qui ont permis de mettre en exergue le vaste écart entre la définition du soin idéal vu par les autorités et les représentations de l'Idéal du soin des aidants. À l'évidence, aider les aidants de manière adaptée ne peut se réduire à la multiplication des services, mais nécessite davantage de poser différemment le problème. Les

aider de manière originale consisterait davantage et plus en amont, à entendre et mieux comprendre les représentations et les attentes (conscientes ou inconscientes) qu'ils ont du recours aux services. Ceci afin d'en faciliter leurs utilisations et ainsi d'éviter d'atteindre le niveau de crise qui se traite alors obligatoirement dans l'urgence au détriment des patients et de leurs familles.

Concernant la formation, ce Plan préconise, pour différents acteurs du secteur sanitaire, le renforcement de leurs connaissances sur la Maladie d'Alzheimer. A l'instar d'autres disciplines, la psychologie universitaire, même si elle en demeure une, propose déjà différents diplômes formant aux spécificités théoriques et méthodologiques de la clinique des adultes vieillissants et/ou atteints de pathologies démentielles (Angers, Bordeaux2, Brest, Caen, Lyon2, Montpellier3, Nice, Nancy, Paris Descartes, Tours ...). D'ores et déjà, ces formations en psychopathologie et neuropsychologie cliniques des sujets vieillissants permettent de répondre de manière globale, adaptée, aux besoins spécifiques et croissants de ces sujets. Alors que vous proposez de créer de nouvelles formations, dans le cadre de la coordination pluridisciplinaire des parcours de soins, les psychologues déjà formés apportent leurs connaissances et leur compréhension aux différents acteurs intervenants auprès des personnes malades mais également un soutien face à la charge psychologique inhérente à la tâche des soignants. Là encore, nos interventions, avec notre spécificité, en équipe, sur le terrain de la coordination (CLIC, Réseaux) permettent un éclairage dont les autres professionnels, de l'extérieur, reconnaissent l'importance. À tous les niveaux, dès lors qu'il s'agit de contribuer à apporter des connaissances et des questionnements sur le repérage, la compréhension des difficultés liées à la maladie d'Alzheimer et sa prise en charge, dès lors qu'il s'agit d'aider à trouver, dans cette approche complexe, une relation de soins « bien traitante » et ajustée, les psychologues participent de manière incontournable à la formation initiale ou continue des acteurs du soin.

La recherche, quant à elle, est orientée vers les études épidémiologiques, pourtant l'analyse théorique de cas multiples réalisée par des psychologues a permis de mettre à jour les indicateurs cognitifs et la création d'outils spécifiques, indispensables à l'établissement du diagnostic. Il en est de même pour la connaissance des fonctions cognitives, celle de leurs troubles et de l'exploitation des capacités préservées qui sont les préalables indispensables en matière de réhabilitation des sujets. Certes la recherche en neuropsychologie semble épargnée, l'apport des psychologues y est reconnu. Pour autant, pourquoi ne pas les avoir conviés dans le groupe d'experts auditionnés ? Ces différentes équipes de stature nationale et internationale doivent participer aux travaux de la fondation de coopération scientifique qui sera mise en place pour l'octroi de financement de projets.

Nous pourrions multiplier les exemples qui corroboreraient la participation de notre discipline en matière de recherche, de soins, et de prise en charge. Le décalage entre la réalité effective de la demande rencontrée sur le terrain et les propositions énoncées est impressionnant. Ce décalage laisse entendre et craindre des objectifs qui malgré le but énoncé demeureraient éloignés des attentes des sujets malades, de leurs familles, des professionnels du « terrain ».

Il est inconcevable, pour nous, que la personne malade puisse s'accepter et être acceptée si l'on ne cherche pas davantage à la comprendre. Il l'est tout autant d'ambitionner de traiter de la qualité de vie tout en organisant un dispositif de soins qui participe à la vider de son sens. Nous regrettons, de plus, que les recommandations éthiques issues du travail impulsé par le Plan précédent et présidé par le Pr. Blanchard (« Ethique en questions », janvier 2007) n'ait pas été mieux suivi d'effets.

Nous ne pouvons que réagir face à cela. Notre Code de Déontologie (qui fonde notre profession) souligne la mission qui nous incombe : celle du respect de la personne humaine dans sa dimension psychique en tant que droit inaliénable et c'est de cette place, qui est nôtre que nous vous interpellons.

Soyez assuré que nous sommes déterminés à devenir ac-

teurs à part entière, davantage que simples partenaires, dans les dispositifs de Prise en charge, de Recherche et de Formation de votre nouveau Plan.

#### **Pour la commission « Psycho-gérontologie »**

- **Marie-Christine Gély-Nargeot**, *Professeur de Psychopathologie et de Neuropsychologie - Montpellier III - Vice-Présidente FFPP, chargée de la commission Psychogérontologie.*

- **Clara Mure**, *Psychologue Clinicienne, Paris. Membre de la FFPP.*

- **Virginie Rocard**, *Psychologue Clinicienne, Paris. Représentante du Collège des Psychologues Cliniciens en Neuropsychologie, membre de la FFPP.*

- **Anne-Marie Ergis**, *Professeur de Psychopathologie et de Neuropsychologie - Paris Descartes - . Membre de la FFPP.*

#### **Pour la commission « Rôle et place du psychologue dans le champ de la santé » :**

- **Brigitte Guinot**, *Psychologue Clinicienne. Vice-Présidente FFPP, chargée de la commission « Rôle et place du psychologue dans le champ de la santé ».*

### **Le texte du PLAN ALZHEIMER est disponible sur le site de la FFPP !**

Pour le consulter, allez dans la rubrique ARTICLES

ou aller sur le lien suivant :

<http://ffpp.free.fr/documents/planalzheimervfinal0208.pdf>



#### **16 mars 11h à 17 h, 2 juillet 2008**

Réunions du Comité d'organisation des 3es Entretiens francophones de la psychologie

#### **22 mars 2008**

Réunion des organisations signataires du code de déontologie : groupe révision, groupe réglementation à Censier.

#### **28 mars 2008 - 14 h à 17 h**

Commissions regroupées :

Psychothérapie, Champ de la santé et Gérontologie : place et rôle du psychologue dans le champ de la santé.

#### **28 mars 2008 à partir de 17 h30**

Bureau Fédéral élargi

#### **29 mars 2008 - 7 juin 2008 - 10h à 17 h**

CAF

#### **3 au 5 juillet 2008**

3es Entretiens francophones de la psychologie  
Université Paris-Descartes,  
12 et 15 rue École de médecine 75006 Paris

#### **6 décembre 2008**

Congrès ordinaire FFPP

## MALADIE D'ALZHEIMER. UNE PSYCHOLOGUE AU BISTROT

Psychologue, L'énaïg Jacq anime à Brest le Bistrot mémoire de l'association France Alzheimer 29 et celui qui vient d'être créé à Brieuc. Un projet existe à Quimper.

[http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/finistere/maladie-dalzheimer-une-psychologue-au-bistrot-20080202-2452343\\_1206424.php](http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/finistere/maladie-dalzheimer-une-psychologue-au-bistrot-20080202-2452343_1206424.php)

39 77,

un numéro unique contre la maltraitance des personnes âgées

<http://www.service-public.fr/actualites/00733.html>

## École nationale de la magistrature : Rachida Dati annonce une réforme de la formation

<http://www.enm.justice.fr/reforme-2009/propositions/proposition02.php>

## Une nouvelle dépendance : l'automutilation

Les médecins voyaient rarement des cas d'automutilation avant. Aujourd'hui, c'est chaque semaine. On estime qu'un jeune sur six se coupe ou se blesse volontairement avec divers objets. Un signe de folie? Plutôt un appel à l'aide.

<http://www.cyberpresse.ca/article/20080131/CPACTUALITES/80130302/6050/CPACTUALITES>

## La psychiatrie publique oubliée

Lancé en 2005, le plan «santé mentale» est en panne.

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/306738.FR.php>

Sandrine Bonnaire dénonce l'état de la psychiatrie publique. A l'occasion de la sortie en salle de son documentaire intitulé "Elle s'appelle Sabine", où elle raconte la vie de sa soeur autiste, l'actrice revient sur l'état des hôpitaux psychiatriques en France.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20080129.OBS7674/sandrine\\_bonnaire\\_denonce\\_letat\\_de\\_la\\_psychiatrie\\_publi.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20080129.OBS7674/sandrine_bonnaire_denonce_letat_de_la_psychiatrie_publi.html)

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/309516.FR.php>

## Suicides : des médicaments placés sous surveillance

L'agence américaine du médicament (FDA) demande aux laboratoires de renforcer les contrôles sur leurs nouvelles molécules, lors des essais cliniques.

<http://www.lefigaro.fr/sante/2008/01/25/01004-20080125ARTFIG00005-suicides-des-medicaments-places-sous-surveillance-.php>

## L'activité des établissements de santé en 2006 en hospitalisation complète et partielle

<http://www.informationhospitaliere.com/voirDepeche.php?id=10833>

## Un réseau de cyberpsychologues du travail

Le site internet [www.aideenligne.ca](http://www.aideenligne.ca) réunit le premier réseau de cyberpsychologues grand public au Canada.

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/article/20080204/LAINFORMER/802040553/5891/LAINFORMER01>

## VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES MINEURS Plus de 13.000 victimes en 2007

La violence physique et sexuelle arrive en tête de ce triste bilan. L'année 2007 a connu aussi 146 cas d'enlèvement de mineurs.

<http://www.lexpressiondz.com/article/2/2008-02-05/49553.html>

## Les mères, victimes collatérales des abus pédophiles

Les mères d'enfants abusés sexuellement sont aussi des victimes. A Genève, une association propose une prise en charge spécifique.

[http://www.tdg.ch/pages/home/tribune\\_de\\_geneve/recherche/recherche\\_3\\_2\\_1\(contenu\)/189980](http://www.tdg.ch/pages/home/tribune_de_geneve/recherche/recherche_3_2_1(contenu)/189980)

## Les dangers du Prozac chez les jeunes

[http://www.lemonde.fr/aujourd-hui/article/2008/02/05/les-dangers-du-prozac-chez-les-jeunes\\_1007654\\_3238.html](http://www.lemonde.fr/aujourd-hui/article/2008/02/05/les-dangers-du-prozac-chez-les-jeunes_1007654_3238.html)

[http://www.technoplus.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=291&Itemid=84](http://www.technoplus.org/index.php?option=com_content&task=view&id=291&Itemid=84)

## Un numéro vert pour les jeunes parents

« Allo parents bébé » a été ouvert vendredi par l'association Enfance et Partage, pour offrir une écoute professionnelle aux jeunes parents dépassés et prévenir les "mauvais gestes".

<http://www.alloparentsbebe.org>

## La psychologie devrait être au programme de 50% des écoles rurales chinoises d'ici 2010

<http://french.peopledaily.com.cn/Sci-Edu/6352159.html>

## La psychiatisation de la justice est-elle une bonne chose ?

[http://tempsreel.nouvelobs.com/speciales/la\\_justice\\_sous\\_pressions/20080215.OBS0729/la\\_psychiatisation\\_de\\_la\\_justice\\_est\\_elle\\_une\\_bonne\\_cho.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/speciales/la_justice_sous_pressions/20080215.OBS0729/la_psychiatisation_de_la_justice_est_elle_une_bonne_cho.html)

## Il n'y a pas que le QI dans la vie

Le QI a plus d'un siècle d'existence. Il n'est plus adapté aujourd'hui et les psychologues lui accordent de moins en moins de crédit. Certains proposent de le supprimer définitivement. A côté du QI existe désormais le QE (quotient émotionnel). Enfin, des découvertes surprenantes sur l'intelligence animale ont ringardisé le quotient intellectuel.

[http://www.agoravox.fr/article.php3?id\\_article=34562](http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=34562)

## EN BREF

Par décret du Président de la République en date du 18 février 2008, M. Alain Grimfeld est nommé président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, en remplacement de M. Didier Sicard.

M. Didier Sicard est nommé président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

# GRATIFICATIONS DES STAGIAIRES

## Information et débat suite à la publication du décret du 31 janvier 2008

### Les décrets successifs (1)

L'article 9 de la loi N° 2006-396 du 31 mars 2006, dite « pour l'égalité des chances » prévoit que « Lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret ».

Le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de cet article 9 de la loi prévoit dans son article 1 que « Les établissements d'enseignement préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur dont les étudiants accomplissent les stages en entreprise prévus à l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 susvisée élaborent, en concertation avec les entreprises intéressées, des conventions de stage sur la base d'une convention type. » et dans son article 3 que « Les conventions types précisent les clauses que doivent impérativement comporter les conventions de stage au nombre desquelles... Le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de son versement ».

Rappelons que seuls les avocats et les pharmaciens ont conclu un accord de branche, et que c'est faute d'accord dans les autres branches professionnelles que les Ministères du Travail et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont été amenés, comme le prévoyait la loi, à proposer un décret complémentaire.

Le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise est donc venu modifier le décret du 29 août 2006. Il ajoute à l'article 6 plusieurs alinéas, en particulier :

### Le montant de la gratification

« Art. 6-1. II. (...) « La gratification de stage est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de stage.

« Art. 6-1. III. (...) A défaut de convention de branche ou accord professionnel étendu, le montant horaire de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. »

Ce montant représente 31,1% du Smic brut, soit 398,13 euros. C'est ce qu'indique le texte communiqué le jeudi 31 janvier 2008 par les ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur aux membres du Comité de suivi des stages. A noter que les charges salariales ne devraient être calculées que sur la part de gratification dépassant les 399€.

### Les institutions visées par le décret

« Art. 6-2, « Conformément à l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 susvisée, les stages effectués au sein d'une association, d'une entreprise publique ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial sont soumis aux dispositions du présent décret. »

N'est donc pas touché par cette mesure tout le secteur public (en particulier tous les établissements ou services relevant directement de la Fonction Publique Hospitalière ou de la Fonction

Publique Territoriale). Sont concernés tous les établissements qui fonctionnent avec des prix de journée donc sur fonds publics : établissements hospitaliers et cliniques conventionnés, certaines fondations, maisons à caractère sanitaire ou à caractère social, la presque totalité des IME ou foyers d'adultes handicapés... Les Entreprises publiques visées par l'article 6-2 sont des entreprises dont le capital ou une majorité de celui-ci appartient à l'État ou à une collectivité publique. Les entreprises publiques peuvent avoir le statut de [société anonyme](#), à capitaux majoritairement publics, ou peuvent être des [Établissements publics à caractère industriel et commercial](#). On peut citer comme exemples EDF, GDF, la SNCF, la RATP, France Télécom, France Télévision, etc.

Il apparaît donc clairement que le secteur sanitaire et social, secteur d'accueil particulièrement important pour la formation des psychologues, est très directement concerné par cette mesure. Il est donc nécessaire que les payeurs (Sécurité Sociale et Conseils Généraux) augmentent leurs prix de journée pour que les établissements ou services en question aient la possibilité d'accepter des stagiaires pour une durée supérieure à trois mois. On peut par ailleurs être fort réservé sur le fait que les établissements ou services qui le peuvent décident de leur seule initiative de dégager un volant de financement spécifique pour « gratifier » les stagiaires psychologues.



### Le contexte et les réactions des organisations étudiantes et des organisations syndicales

#### *Pas seulement les psychologues*

Il faut se rappeler que ce décret ne vise pas que les psychologues, qui ne représentent qu'une (petite ?) partie des étudiants visés par le décret, c'est-à-dire devant réaliser des stages d'une durée supérieure à trois mois. La spécificité des psychologues réside dans le fait qu'une grande partie des stages concernés vise un secteur d'emploi fort démuné pour répondre à la demande.

#### *Un cadre du ministère et les stages hors cursus*

Xavier Bertrand et Valérie Pécresse ont insisté sur le souci de "maintenir un équilibre entre la valorisation des stagiaires et la nécessité d'accroître l'offre de stage pour permettre la professionnalisation de l'ensemble des cursus de formation et notamment des premiers cycles universitaires". Les ministres indiquent que les règles contenues dans le décret "pourront éventuellement être complétées par des mesures d'ordre législatif" et évoquent notamment "l'interdiction des stages hors cursus".

#### *Une lutte pour la gratification systématique*

Les organisations consultées dans le cadre du comité de suivi des stages, se sont essentiellement posées en continuité du mouvement qui a initié la revendication de reconnaissance des stages et qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances. La tendance n'est donc pas à solliciter des statuts des conditions dérogatoires pour permettre des stages sans rémunération. Six orga-

nisations du Comité de suivi (Confédération étudiante, Unef, Génération précaire, FO-cadres, Ugict-CGT et CFE-CGC) ont au contraire demandé une gratification minimale obligatoire pour tous les stages, sans condition de durée.

### Des limites dénoncées

L'Unef, la Fage et Génération Précaire jugent qu'à leur sens la rémunération minimale prévue n'est pas suffisante et souhaitent que celle-ci soit portée à 50% du Smic. Elles appellent toutes les trois à une modification de la loi. Outre la rémunération, l'Unef invite les députés à légiférer sur les contenus et l'encadrement des stagiaires, l'interdiction des stages hors cursus, ou encore l'instauration d'un quota maximal de stagiaires par entreprise. La Fage reconnaît que des "avancées" ont été consenties par rapport à la version du décret présentée en octobre mais regrette "que les franchises de cotisations ne soient pas hissées à 50% du Smic. Pour la Fage, la correspondance entre la gratification minimale et les franchises de cotisations constitue un risque considérable de "nivellement par le bas". Elle craint en effet que les entreprises se limitent au minimum prévu par le décret. Le collectif Génération précaire dénonce le fait que les stagiaires "soient toujours en dessous du RMI et du seuil de pauvreté" et regrette qu'aucune disposition du décret ne limite le recours aux stagiaires dans les entreprises, et que celui-ci ne prévoit rien concernant leur encadrement. Il appelle donc le gouvernement à "avancer sur la voie d'une réglementation". Celle-ci devrait prévoir une base minimum de rémunération à 50% du Smic, la garantie d'un encadrement, la limitation de la durée du stage et du nombre de stagiaires par entreprise.

### Les problèmes majeurs pour les étudiants en psychologie : l'impossibilité de trouver des stages

Il faut d'abord pointer que si les effets majeurs du décret portent sur les capacités globales d'accueil en stage, le critère quantitatif n'est pas le seul à devoir être pris en compte. Il ne faut pas en effet négliger les effets du décret sur les secteurs d'emploi directement concernés par certains diplômes ou certaines filières de formation : la prise en charge des enfants handicapés ou les MECS par exemple relèvent essentiellement du secteur privé ou para public visé par le décret. C'est un problème pour les étudiants concernés, leurs futurs diplômés et donc leur titre, c'est tout autant un problème majeur pour les employeurs et pour les usagers de ces structures qui pourraient ne plus bénéficier de futurs psychologues disposant d'une solide expérience de formation dans ces secteurs de prise en charge.



### Les solutions imaginées : les doubles stages juste inférieurs à trois mois

Certaines universités se sont rapidement adaptées à la réglementation en adoptant une stratégie paradoxale qui empêche l'étudiant d'être rémunéré : elles établissent plusieurs conventions de stage sur l'année universitaire pour le même étudiant de master,

chacune d'elle étant un peu inférieure à trois mois (avec une interruption du stage de 8-10 jours entre chaque convention). Chacune de ces conventions est définie par un objectif différent pour un même étudiant dans un même établissement, au moins sur le papier, pour « respecter » la réglementation. D'un point de vue juridique, y a-t-il là contournement explicite de l'esprit du décret et des recours en justice sont-ils possibles ? Les responsables de l'Université Catholique d'Angers par exemple, ont consulté des conseillers juridiques avant de recourir à cette solution. Certains employeurs avec lesquels ils traitent pour les stages ont également consulté la direction du travail pour être sûrs d'être dans la légalité. D'après les spécialistes consultés, il ne s'agirait pas d'un détournement de la loi, mais d'un aménagement des conditions de déroulement des stages pour les étudiants de master 1 et 2 (essentiellement en psychopathologie et en psychologie du développement). La direction de l'université s'est chargée de négocier cette question avec les collectivités locales et les instances départementales concernées. Mais on peut aisément imaginer que le collectif de Génération Précaire va chercher à étoffer son tableau de chasse prud'homme et médiatique sur ces points.

### Un contexte de négociation fragile

On peut certes soutenir qu'aucune école de commerce ou d'ingénieur digne de ce nom n'accepterait qu'on lui propose des stages non rémunérés pour ses stagiaires. Question de crédibilité et de prestige pour l'école et donc pour ses étudiants. Et à mesure que l'école "monte", le niveau de rémunération augmente aussi. L'idéal résiderait alors dans un lobbying efficace des universités pour "vendre" la qualité de leur cursus en ne prenant que des stages rémunérés. On peut soutenir le même raisonnement pour les cursus universitaires de mathématiques ou d'informatique.

Le secteur santé-social est un secteur pauvre. Mais là n'est pas le seul obstacle. Les psychologues sont ils en position de reconnaissance telle qu'ils se présentent dans un rapport de force solide pour les négociations avec des financeurs ?

Les étudiants stagiaires d'Angers se disent ravis pour l'instant de cet aménagement qui leur permet de continuer à trouver de nombreux lieux de stage potentiels nécessaires à l'obtention de leur diplôme et de leur titre de psychologue qui, sans cet aménagement, deviendraient probablement inaccessibles !

Les psychologues en postes qui encadrent les stagiaires pourraient avoir un rôle important à jouer dans la négociation auprès de la direction/DRH d'une éventuelle rétribution de leur stagiaire, mais faut-il rappeler la faible reconnaissance dont ils sont eux-mêmes l'objet dans leur fonction de « praticien référent ».

### La question de la régulation des flux revisitée ?

Finalement, ironie de l'histoire, ce décret conduira-t-il à générer de lui-même le numerus clausus ou la régulation des flux que d'aucun, dont la FFPP (et la FENEPSY), préconisent par ailleurs ? En effet, ce décret ne permet de poursuivre leurs études qu'aux étudiants qui auront trouvé un stage... rémunéré. On pourrait fixer sur cette base les capacités d'accueil des diplômés sur une région donnée. On peut de fait considérer nécessaire, pour contribuer à une valorisation des stages, de fixer comme objectif leur rémunération. On peut considérer comme judicieux de s'appuyer sur la capacité d'accueil en stage, le point d'appui visant à permettre une régulation des flux. Pour autant cette orientation doit s'inscrire dans la durée. Si le décret est d'application immédiate, les habilitations de diplômés, qui fixent les règles de fonctionnement internes de ces diplômés, se délivrent aux cours de quadriennaux. Il est donc difficilement envisageable de recourir à des solutions brutales qui déséquilibraient profondément des formations dont toutes ne sont pas marquées par l'incapacité d'insertion professionnelle(2). Rappelons, comme on l'a fait plus haut, que ce sont des secteurs de professionnalisation spécifiques qui sont mis en difficulté par le décret, et qu'il y a là des atteintes qualitatives qui exigent de ne pas être traitées sommairement. Le recours aux solutions d'adaptation est de ce point de vue sans doute difficilement évitable.

## Une piste : la spécificité de l'arrêté sur les stages

Peut-on s'en contenter ? A coup sûr non si elles conduisent à privilégier les stratégies de stages non rémunérés et à se couper de certains secteurs importants de formation et d'exercice. Ecartons d'ailleurs la voie d'une négociation spécifique portant sur le décret et cherchant à entériner un statut dérogatoire pour les psychologues pour des stages non rémunérés. C'est peu réaliste et politiquement plus que discutable. Proposons plutôt une autre voie : l'arrêté sur les stages du 19 mai 2006, en application de la loi sur le titre de psychologue, a fixé la durée de formation à 500h auprès d'un

Dessins proposés par les ateliers perplexes:  
<http://perplexes.org>

Nous illustrons, nous écrivons, contactez-nous :  
[xda@altern.org](mailto:xda@altern.org)

La FFPP tient à diffuser dans les colonnes de *Fédérer* ce courrier reçu en copie de l'Association

### **"Psychologues Aujourd'hui en Maine et Loire"**

Monsieur Guy HERRY, Directeur de la publication,  
Essentiel Santé Magazine  
Angers, le 21 janvier 2008

Monsieur le Directeur,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Psychologues Aujourd'hui en Maine et Loire » rassemblant une centaine de professionnels du département ont lu avec attention votre revue de septembre 2007, notamment l'article « Quel psy choisir? » (p.22/24).

Nous sommes sensibles à l'intérêt que vous portez à notre profession et au souci que vous avez d'éclairer le public, dans un circuit, il est vrai, bien complexe.

Toutefois, quelques imprécisions ou erreurs d'appréciation dans cet article s'avèrent problématiques et portent atteinte à notre réputation professionnelle.

En vertu de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, consolidée le 7 mars 2007, nous sollicitons donc un droit de réponse et vous prions de bien vouloir insérer le texte rectificatif ci-joint dans votre publication, selon les dispositions de la loi citée.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Avec nos salutations.

Pour le Conseil d'Administration de l'APAML  
La Présidente, Anne Lormant

APAML  
32 rue Delaâge - 49100 Angers

### **Droit de réponse**

(Copie adressée aux organisations professionnelles de psychologues : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, Société Française de Psychologie, Syndicat National des Psychologues)

En raison de l'harmonisation européenne des diplômes uni-

même psychologue praticien référent. Elle fixe donc bien l'unicité d'un temps de formation reconnu et validé. C'est donc peut-être sur cette base que des négociations doivent être envisagées avec les organismes de tutelle pour faire entrer la rémunération/gratification des étudiants-psychologues dans les prix de journée de façon à mettre les différents textes de loi en adéquation.

**Benoît Schneider, Gilles Riou,  
Philippe Grobois, Madeleine Le Garff**

(1) Pour un petit historique de la question cf. *Fédérer* « Gratification des stagiaires ? A propos de la (non) rémunération des stages. Un point d'actualité ». B. Schneider, n° 30, Oct. 2007 p.9.

(2) Rappelons que les ouvertures de nouveaux diplômes reposent en principe sur un argumentaire relatif à l'insertion professionnelle potentielle dans une région donnée ou à partir d'une spécialisation spécifique donnée, argumentaire étayé par le soutien d'employeurs ; que les réhabilitations de diplômes sont en principe soumises à l'examen attentif de l'insertion attestée des diplômés. La DGES peut sans doute à cet égard être davantage vigilante qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

versitaires, l'ancien Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées permettant d'accéder au titre de psychologue s'intitule depuis quelques années « Master ». Il est délivré à la suite de cinq années d'études universitaires dans les facultés de Lettres et Sciences Humaines. L'usage du titre de « psychologue » est protégé par la loi du 25 juillet 195.

Dans son article « Quel psy choisir? » paru en septembre 2007, le psychiatre G. Lazar écrit que « les psychologues n'interviennent que sur des problèmes psychologiques passagers d'ordre personnel ou relationnel ». Ceci est inexact : en effet, les psychologues sont formés et habilités à intervenir dans toutes situations de souffrance, qu'elles soient aiguës ou chroniques, y compris auprès de personnes atteintes de psychose.

Les psychologues exercent en cabinet libéral et en institution. Ils orientent au besoin leurs patients vers un confrère ou un professionnel de santé quand la nature du problème rencontré le nécessite. Il est de leur responsabilité de décider de la prise en charge la plus adaptée, avec leurs propres outils diagnostiques et thérapeutiques.

Si les actes effectués en libéral ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale, du fait qu'ils ne sont pas une profession médicale ni paramédicale, certaines mutuelles en assurent le remboursement. Il existe par ailleurs de nombreuses institutions permettant l'accès gratuit aux consultations psychologiques (hôpitaux publics, cliniques privées, centres médico-psychologiques et médico-psycho-pédagogiques, structures médico-sociales, éducation nationale, etc.).

L'encart « Pour en savoir plus » de l'article paru ne fait référence à aucune organisation professionnelle de psychologues. Pour en savoir plus, le lecteur peut s'adresser à :

- **l'Association Psychologues Aujourd'hui en Maine-et-Loire**  
32, rue Delaâge - 49 100 ANGERS  
Site : <http://www.psyaml.free.fr>

- **la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie**  
92, rue du Dessous des Berges - 73 013 PARIS  
Site : <http://www.ffpp.net>  
Tél. : 01 43 47 20 75 (permanence mardi après-midi)

- **la Société Française de Psychologie**  
71, avenue Édouard Vaillant - 92 774 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex  
Site : <http://www.sfpsy.org>  
Tél. : 01 55 20 58 32

- **le Syndicat National des Psychologues**  
40, rue Pascal - 75 013 PARIS  
Site : <http://www.psychologues.org>  
Tél. : 01 45 87 03 39

### Psychologue: une valeur ajoutée !

#### La place des psychologues dans la société d'aujourd'hui

Les psychologues ont bonne presse, mais auraient-ils mauvaise réputation ? Notre communauté professionnelle est invitée cette année à s'interroger sur la représentation du psychologue, au cœur de la problématique de ces Troisièmes Entretiens de la Psychologie.

Malgré l'émergence incontestable de la psychologie dans notre société, la profession de psychologue souffre d'un déficit d'image, renforcé ces dernières années par l'opacité du champ « psy ». Les raisons de cet apparent paradoxe sont multiples et partagées, parfois différemment, en Belgique, en France et en Suisse. Certains facteurs de confusion sont indépendants des psychologues eux-mêmes.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître de plus en plus de demandes, et bien plus d'offres encore. On pourrait alors penser que le psychologue joue bien un rôle de pivot dans l'analyse et la prise en charge de nombreux phénomènes concernant la personne, le collectif et la société. Mais la confusion des sollicitations, et l'instrumentalisation qui s'ensuit, conduisent à des offres qui peuvent être incohérentes. De plus, comment repérer le psychologue parmi des appellations professionnelles distinctes telles que psychanalyste, consultant, psychothérapeute, coach, etc.

Si un grand nombre de professionnels utilise les outils de la psychologie, les psychologues sont les seuls à en connaître les méthodes et le mode d'emploi : ils ont les compétences théoriques et techniques, la maîtrise de leur mise en œuvre et la nécessaire distanciation qui permet la prise en compte de la personne en situation.

**Nous souhaitons, à travers ces 3<sup>èmes</sup> Entretiens de la Psychologie, élargir pour la 1<sup>ère</sup> fois à d'autres pays Francophones, affirmer la « valeur ajoutée » du psychologue dans la société, valeur qu'il faut sans doute clarifier, préciser, définir à la fois pour les psychologues, le public, les employeurs, les décideurs.**

Si les dimensions éthique et déontologique sont spécifiques et indissociables de la position et des pratiques du psychologue, d'autres aspects peuvent être repérés pour questionner la « valeur ajoutée » du psychologue :

- **L'exercice professionnel** : en quoi le travail du psychologue se distingue-t-il du travail d'un « psy » non psychologue, ou d'un professionnel « non psy » ? Que nous disent les autres professionnels quant à la pertinence des activités du psychologue ?
- **le champ social** : comment évolue la demande faite aux psychologues ? Doit-on parler d'un psychologue « d'hier », « d'aujourd'hui », et « de demain » ? Dans quels domaines le psychologue a-t-il vocation à intervenir ou à ne pas intervenir ? Que lui demandent les employeurs, les institutions, les politiques, les associations ? comment y répond-il ?
- **l'image** : doit-on parler de « du » psychologue, ou « des » psychologues ? Quelles représentations le public, les médias, et les psychologues eux-mêmes se font-ils d'un psychologue ? Dans quels cadres légaux et organisationnels (titre, code, organisations professionnelles...) évolue-t-il, et quelles en sont les incidences ?
- **la formation** : quelles sont les spécificités de la formation (initiale et continue) du psychologue ? Quels sont les changements apportés par la certification Europsy ? Comment s'articulent pédagogiquement les différents champs théoriques qui composent « la psychologie » à l'Université ?
- **la méthodologie** : y a-t-il des méthodes et des outils propres aux psychologues ? Sur quoi porte la compétence spécifique du psychologue en matière de tests, de recrutement, d'orientation, de forma-

tion, de psychothérapie ? La formation du psychologue le prépare-t-il à une meilleure maîtrise des analyses quantitatives et qualitatives ? En quoi le psychologue peut-il aider à prévenir l'utilisation de certains outils insuffisamment validés ?

Sans nul doute, il sera passionnant de suivre tout au long de ces journées comment les professionnels, qu'ils soient praticiens ou universitaires, les partenaires (institutionnels, politiques, associatifs) mais aussi les personnes qui font appel au psychologue, sont en mesure d'établir cette différence, de la faire valoir.

3<sup>es</sup> Entretiens de la Psychologie  
**LES ENTRETIENS FRANCOPHONES DE LA PSYCHOLOGIE 2008**  
 Du 3 au 5 juillet 2008  
 Université Paris-Descartes 75006 Paris

**Psychologue : une valeur ajoutée !**

**La place des psychologues dans la société d'aujourd'hui.**

FESP  
 Fédération des Schweizer Psychologinnen und Psychologen  
 Fédération Suisse des Psychologues  
 Fédération Française des Psychologues et de Psychologie  
 Fédération Belge des Psychologues  
 Fédération Federatie van Psychologen  
 www.psychologie.ch  
 www.ffpp.net  
 www.bfp-fbp.be

European Federation of Psychologists' Associations  
**EFPA**

www.entretiensdelapsychologie.ffpp.net - 33 (0)1 43 47 20 75 - email : siege@ffpp.net

#### Thèmes abordés

Seront déjà abordés, au cours de ces Entretiens, en plus des réponses expertisées favorablement à l'appel, à travers des conférences, symposium et tables rondes :

- Psychothérapies et législations
- Éthique et déontologie (dans la formation, dans les pratiques, en Europe)
- Un titre de psychologue pour plusieurs approches théoriques ?
- Le psychologue et l'intervention humanitaire
- Le consommateur manipulé
- Psychologie et justice : entre faits et personnalités, la place du psychologue
- La place des psychologues dans l'orientation
- La réglementation du code de déontologie en France
- L'image du psychologue et de la psychologie dans la presse
- L'insertion des doctorants
- La formation comparée en France, en Belgique, en Suisse
- La place des professionnels dans la formation
- Le certificat Europsy
- L'examen psychologique dans une société multiculturelle
- Forme-t-on différemment les psychologues selon leur spécialisation ?
- Dérives des pratiques psychothérapeutiques

**TARIFS 3es ENTRETIENS FRANCOPHONES de la PSYCHOLOGIE 3 au 5 juillet 2008**

Tarif normal	Jusqu'au 25 avril 2008			A partir du 26 avril 2008		
	1	2	3	1	2	3
nombre de journées Individuel	77 €	132 €	176 €	99 €	176 €	242 €
Bon de commande universitaire	165 €	231 €	286 €	176 €	275 €	352 €

Tarif réservé aux Membres FFPP	Jusqu'au 25 avril 2008			A partir du 26 avril 2008		
	1	2	3	1	2	3
nombre de journées Individuel	50 €	82 €	110 €	77 €	132 €	176 €
Bon de commande universitaire	110 €	171 €	220 €	165 €	231 €	286 €

Tarif Inscription professionnelle Tarifs réduits	Jusqu'au 25 avril 2008			A partir du 26 avril 2008		
	1	2	3	1	2	3
nombre de journées Prise en charge Employeur ou Formation continue	143 €	258 €	352 €	187 €	341 €	462 €
Tarifs réduits*	33 €	60 €	82 €	33 €	60 €	82 €

Tarif spécial : Inscriptions Entretiens 2008 + Adhésions FFPP 2008	Jusqu'au 25 avril 2008			A partir du 26 avril 2008		
	209 €			264 €		

\* Exclusivement pour étudiants (justificatif) en Licence, Master ou Doctorat (non allocataire), chômeurs (justificatif) et intervenants principaux.  
4 étudiants groupés bénéficient d'un tarif de 220 euros pour les 3 jours (soit environ 55 euros par étudiant).

**Adhésion 2008 FFPP + inscription aux entretiens 2008 :  
209 euros avant le 25 avril 2008**

**Publication d'un numéro hors série du *bulletin de psychologie*,  
en partenariat avec la FFPP**

**SOMMAIRE**

	<i>bulletin de psychologie</i>	<b>tome 60</b>	<b>2007</b>
		hors série	
		<b>Deuxièmes entretiens de la psychologie (2-4 novembre 2006)</b>	
<b>Vivicorsi Bruno</b>	3	Présentation	
		● <b>bilans et comptes rendus</b>	
<b>Guinot Brigitte</b>	5	La psychologie clinique aux Entretiens : vers une pluralité des discours et des pratiques	
<b>Madiot Béatrice, Dargent Magda</b>	11	La psychologie sociale et la psychologie du travail dans les Deuxièmes entretiens de la psychologie	
<b>Ballouard Christian</b>	17	Les doigts dans la presse	
<b>Barthélemy Anaïs, Bousquet Christian, Henry Dominique, Ruiz Lucette</b>	21	Scolarisation des enfants handicapés : missions des psychologues de l'Éducation nationale	
		● <b>réflexions</b>	
<b>Perron Roger</b>	25	Le mystère des origines	
<b>Castro Dana</b>	31	Pratique de la psychologie clinique : paradoxes et perspectives	
<b>Cohen Patrick</b>	37	Nouveaux champs, nouvelles pratiques : quelle place pour les psychologues ?	

<b>Lhuillier Dominique</b>	43	Évolutions du monde du travail et pratiques psychologiques : soin ou développement du pouvoir d'agir ?
<b>Combalbert Nicolas, Andronikof Anne</b>	49	La place du diagnostic psychopathologique dans les expertises pénales
<b>Coutou-Coumes Françoise,</b>		
<b>Fontaine Anne-Marie</b>	57	La commission nationale consultative de déontologie des psychologues. Bilan et perspectives d'avenir
<b>Létuvé Alain</b>	63	Déontologie, représentation, organisation : jalons prospectifs pour (tenter de) sortir de la confusion des genres et de l'« un-passe » ordinale
<b>Schneider Benoît</b>	71	La formation en psychologie
<b>Jeoffrion Christine, Clarys David,</b>		
<b>Voisin Dimitri, Abrivat Elisabeth, Ernd Aline</b>	81	La validation des acquis de l'expérience en psychologie : des enjeux aux propositions
<b>Grosbois Philippe</b>	87	Réglementation du titre de psychothérapeute : analyse d'une imposture
<b>Santiago Marie</b>	97	Recherche en psychologie et turbulences paradigmatiques
		<b>● recherches</b>
<b>Balez Ralph</b>	103	Retour sur le contexte : les artefacts liés à l'influence du cadre institutionnel, des attentes du psychologue et des participants
<b>Lestage Philippe</b>	109	Francisco Varela : de la neurobiologie au spiritualisme ?
<b>Petitmengin Claire</b>	114	Découvrir la dynamique de l'expérience vécue
<b>Sander Emmanuel</b>	119	Manipuler l'habillage d'un problème pour évaluer les apprentissages
<b>Gilles Pierre Yves</b>	125	L'évaluation de l'intelligence et ses relations avec la personnalité
<b>Weismann-Arcache Catherine</b>	130	Le WISC IV à l'épreuve de la clinique. Nouvelle lecture illustrée par le haut potentiel et la dyspraxie
<b>Pereira-Fradin Maria, Damiani Carole</b>	134	Évaluation psychométrique des troubles post-traumatiques
<b>Guette-Marty Marie-Claude</b>	141	Des groupes de parole pour les familles d'accueil
<b>Thollon Behar Marie Paule</b>	145	La recherche au service de la pratique professionnelle : une recherche-action dans le domaine de la petite enfance
<b>Saïas Thomas</b>	149	L'identité du psychologue : de la confusion des genres à l'intégration des modèles. L'apport du paradigme communautaire
	153	<b>● résumés, abstracts</b>
	160	<b>● remerciements</b>

Commande et paiement sécurisé sur notre site : <http://www.bulletindepsychologie.net>  
ou par l'envoi du fichet ci-dessous, accompagné de votre paiement,

Je commande ... exemplaires du numéro hors série "Deuxièmes entretiens de la psychologie  
(2-4 novembre 2006)". **Prix unitaire : 25 euros TTC**

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Ci-joint un chèque de ..... euros, à l'ordre de : Bulletin de psychologie.

Adresser le tout à : Bulletin de psychologie, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris, France

Pour les commandes de l'étranger, y compris la zone euro, faire un virement à :  
Bulletin de psychologie, IBAN : FR05 2004 1000 0110 5700 0U02 086  
BIC : PSSTFRPPPAR

Une facture vous sera envoyée sur simple demande.

## Les sectes et le gouvernement

Bientôt plus de MIVILUDES ni de sectes en France... puisque même les dérives sectaires et les fonctionnements de type sectaire "n'existeront plus", à en croire l'**entretien avec un membre** de l'équipe du président de la République.

Si l'on applique ce même principe aux "écoles" de psychothérapie et aux "psychothérapeutes" douteux, voire suspectés de dérives psycho-sectaires, tous auront pignon sur rue, au nom du principe de la liberté des pratiques (principe analogue à celui de la liberté des croyances).

C'est là où Jacques-Alain Miller rejoint les "psychothérapeutes ni-ni": la liberté pour tous sans exception et peu importe la qualité des formations suivies ou pas...

### **Emmanuelle Mignon (Elysée) :**

#### **"les sectes sont un non-problème" en France**

PARIS, 20 février 2008 (Agence Française de Presse) -

Les sectes "sont un non-problème" en France, affirme Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet du président Nicolas Sarkozy, dans un entretien publié mercredi dans l'hebdomadaire VSD, estimant qu'"on peut s'interroger" sur la menace représentée par la Scientologie.

"La lutte contre les sectes a longtemps permis de dissimuler les vrais sujets. Mais, en France, les sectes sont un non-problème", juge cette proche du chef de l'Etat.

"La liste établie en 1995 est scandaleuse", ajoute-t-elle, évoquant la liste des "mouvements sectaires" mise au point alors par la Commission parlementaire d'enquête sur les sectes. "Quant à la Scientologie", qui figurait dans cette liste, "je ne les connais pas, mais on peut s'interroger. Ou bien c'est une dangereuse organisation et on l'interdit, ou alors ils ne représentent pas de menace particulière pour l'ordre public et ils ont le droit d'exister en paix", souligne Mme Mignon.

L'Eglise de Scientologie est considérée comme une secte dans les rapports parlementaires français mais bénéficie du statut de religion dans d'autres pays comme aux Etats-Unis. Mme Mignon indique que le gouvernement veut "transformer" la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), instituée auprès du Premier ministre, "en quelque chose de plus efficace et en finir avec le bla-bla". "A part publier des rapports annuels, la Miviludes ne fait rien", accuse-t-elle.

Selon la directrice de cabinet du président, "l'idée serait de rattacher ce nouvel organisme au ministère de l'Intérieur, afin de collaborer plus étroitement avec les services de police. Le reste doit relever de la justice".

Début février, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur chargée des Cultes, a relancé le débat sur les sectes en mettant en cause le fonctionnement de la Miviludes, au moment où celle-ci est précisément l'objet de critiques de mouvements comme la Scientologie.

Dans un entretien au Parisien, la ministre confiait vouloir "décomplexer la lutte contre des dérives sectaires" et "assurer la liberté de croyance de tous".

Plusieurs associations, dont l'Unadfi (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu), s'étaient déclarées "émues et indignées" par ces déclarations.

L'église de Scientologie s'est dite la semaine dernière victime de "violations de la loi de 1905" sur la séparation des Eglises et de l'Etat et a demandé que ses membres bénéficient de la liberté de conscience reconnue dans la Constitution.

La Miviludes doit présenter son rapport 2007 à François Fillon début avril.

Défendant les positions controversées du chef de l'Etat sur la religion, Mme Mignon souligne par ailleurs qu'il est le premier président français à avoir dit que "la question spirituelle doit jouer un rôle dans la société". "La quête de sens n'a sûrement jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. La croyance diffuse des valeurs, et tout ce qui diffuse des valeurs est positif", assure-t-elle.

## **BREVE**

PARIS, 21 fév. 2008 (AFP) -

Le président de l'Assemblée Bernard Accoyer a saisi l'occasion jeudi de la polémique sur les sectes pour réclamer le décret d'application sur l'encadrement du titre de psychothérapeute, une disposition législative votée à son initiative en 2004.

Dans un communiqué, M. Accoyer "se félicite de la fermeté" avec laquelle le président de la République "a rappelé sa volonté de lutte contre les activités sectaires".

Il ajoute que l'Assemblée nationale "continuera" à "poursuivre son action" en matière "d'information, de prévention et de lutte contre les phénomènes sectaires".

Enfin, ajoute-t-il, "il est indispensable que, notamment, puisse intervenir au plus vite la publication du décret d'application de l'article 52 de la loi du 9 août 2004" encadrant l'usage du titre de psychothérapeute.

En 2004, les parlementaires désireux d'éviter de voir tout un chacun utiliser ce titre -et notamment des groupes sectaires- avaient créé un registre national des psychothérapeutes, sous l'impulsion d'un amendement de Bernard Accoyer.

Mais le gouvernement n'a jamais publié le décret précisant dans quelles conditions pouvaient être inscrits sur ce registre ceux qui ne sont ni médecins, ni psychologues, ni psychanalystes.

PARIS, 22 fév. 2008 (AFP) -

Une vingtaine d'élus de gauche se sont rassemblés vendredi devant le siège de la Scientologie à Paris pour faire part de leur "vigilance", après les déclarations controversées sur les sectes d'Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy.

"C'est un acte de vigilance. Nous considérons que la laïcité est en danger lorsque de tels propos sont tenus dans notre République (...) et que les sectes ne peuvent pas se confondre avec la République", a expliqué Anne Hidalgo, première adjointe au maire PS de Paris.



**Pour s'abonner à fédérer  
c'est simple et gratuit :**

**Envoyer un mail vierge à**

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

**avec la mention fédérer en objet !**

## Communiqué du bureau fédéral de la FFPP

« J'ai demandé au gouvernement, et plus particulièrement au ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, de faire en sorte que, chaque année, à partir de la rentrée scolaire 2008, tous les enfants de CM2 se voient confier la mémoire d'un des 11 000 enfants français victimes de la Shoah », a déclaré mercredi Nicolas Sarkozy lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). »

Cette annonce du Président de la République a suscité une avalanche de positions qui ont en commun de réagir à cette injonction émotionnelle délivrée par le premier personnage de l'état. Nous en livrons ici quelques unes. Quelle que soit la personnalité de l'auteur, elles dénoncent toutes l'instrumentalisation d'un prêt à penser quand celui-ci n'est pas accompagné par ce que chacun appelle le devoir de mémoire, quand ne sont pas réfléchies les modalités de transmission de cette mémoire. Penser, se souvenir, en rendant hommage, c'est inscrire symboliquement cet innommable. En aucun cas il ne peut s'agir d'une prescription même si celle-ci est auréolée de bons sentiments. Il ne convient pas de remettre en cause un devoir de mémoire historique utile même dans ses dimensions douloureuses, il est nécessaire par contre de préciser à qui il incombe et comment il peut être partagé. Non seulement l'histoire telle qu'elle est enseignée aux enfants est fondamentalement abstraite pour eux, mais son usage à l'égard d'un devoir de mémoire doit obéir aux fondements de la psychologie respectueux de l'état des connaissances et de la maturité psychique qui permettent la perception, la compréhension, la réflexion et l'action. Un devoir de mémoire en l'occurrence ne peut pas être imposé, mais proposé à l'enfant comme à l'adulte : c'est quand il est prêt qu'un individu est libre de s'y engager.

**Lu dans la presse, sur internet.**

« On sait bien que sous le coup de l'émotion, on ne pense pas sereinement. Le pathétique gomme l'analyse, et on est en droit d'être inquiet quand il prétend s'y substituer. Cette approche évacue la distance historique, ignore la réflexion sur les causes politiques et sociales, la compréhension d'un contexte historique (la lettre de Guy Mœquet n'expliquait rien de son combat, ni des raisons pour lesquelles il mourait) »

**Anonymous. Lu sur lemeilleurdessondes.blogspot.com**

« C'est inimaginable, insoutenable, dramatique et, surtout, injuste. On ne peut pas infliger cela à des petits de dix ans ! On ne peut pas demander à un enfant de s'identifier à un enfant mort. Cette mémoire est beaucoup trop lourde à porter. Nous mêmes, anciens déportés, avons eu beaucoup de difficultés, après la guerre, à parler de ce que nous avons vécu, même avec nos proches. Et, aujourd'hui encore, nous essayons d'épargner nos enfants et nos petits-enfants. Par ailleurs, beaucoup d'enseignants parlent — très bien — de ces sujets à l'école. »

**Propos de Simone Veil lu dans leexpress.fr le 15/02/08**

« Dans les milieux enseignants, on répète que, comme pour l'obligation de lire une lettre de Guy Mœquet à tous les lycéens, déjà péremptoirement imposée par Nicolas Sarkozy, il est impensable de fonder l'enseignement uniquement sur le recours à l'émotion. »

**Anonymous. Lu sur République des lettres.fr**

« Tout cela est dans la droite ligne de la lecture de la lettre de Guy Mœquet... Exaltons le souvenir du sang des jeunes martyrs auprès de la jeunesse afin de lui rappeler qu'elle a bien de la chance de vivre en des temps moins troublés, qu'elle ne devrait pas se plaindre... être reconnaissante... Sans oublier de lui rappeler implicitement que toute la sauvagerie du Réel lui plane toujours au-dessus de la tête... Névrologisant à souhait... »

**Paul, Forum du site de la FFPP.**

« On assiste là - et ce n'est pas anodin - à un démantèlement de la réflexion collective et politique au profit d'une psychologisation et d'une manipulation perverse de l'enfant qui n'est pas sans rappeler la confusion des langues évoquée par Ferenczi dans un autre registre. »

**Jack\_addi, Forum du site de la FFPP.**

« La question de la transmission court-circuitée ainsi le tiers groupal ou institutionnel (la classe, l'école), pour atteindre directement l'enfant isolément, en le plongeant par décret dans une relation duelle impossible à penser, et mettant en jeu les aspects les plus imaginaires et fantasmatiques. »

**Paul, Forum du site de la FFPP.**

« Lorsque j'étais en CM2... il y a déjà quelques années..., nous avons visité lors d'un voyage scolaire deux anciens camps de concentration nazis, mais après avoir été préparés par l'instituteur quant au contexte historique de la chose ainsi que sur ce que nous verrions sur place. Expérience forte en émotions, découverte concrète de l'horreur de la Shoah, reprise en classe ensuite. Bref, expérience encadrée pédagogiquement. A l'époque, nulle circulaire, nul discours présidentiel imposant ce "devoir de mémoire" mais initiative spontanée d'un instituteur de campagne dont je salue la mémoire. Il y a quelques années, lors d'un déplacement professionnel à Varsovie, je me suis rendu à Treblinka, rendre hommage modestement à tous ces morts de la barbarie nazie et cette expérience pré-adolescente m'est évidemment revenue, douloureuse mais structurante dans la façon d'appréhender l'Histoire de mon pays et ce qu'ils avaient vécu mes ascendants pendant la guerre. »

**Philippe Grosbois, Forum du site de la FFPP.**

« Devenir à 10 ans, "parrain" ou "témoin de la mémoire" d'un petit enfant juif mort il y a soixante ans dans des conditions atroces ? Voilà un fardeau que nous, adultes, sommes heureux de n'avoir pas eu à porter étant enfants... »

Je ne comprends pas que ces puissants qui veulent imposer ce sentiment de recueillement dépressif à notre jeunesse soient ceux qui ne font rien lorsqu'advient des génocides bien contemporains, que ce soit à Srebrenica, au Rwanda, au Soudan, en Tchétchénie, au Tibet. »

**Fantie lu sur libéblog.fr**

« Un parrainage doit être un élan vers l'autre, vers la vie. On peut se lever devant le maître et le défier du regard, comme on peut faire ce type de parrainage et engendrer des comportements non souhaités comme la fascination pour la mort, on peut aussi faire semblant de chanter la Marseillaise en changeant les paroles. Les enfants savent très bien faire cela, c'est une forme de résistance à l'autorité. »

**Anonymous lu sur lemonde.fr**

« ...Quoi qu'il en soit, gardons-nous de l'activisme mémoriel qui semble, à chacune de ses éruptions, redécouvrir à neuf ce qui est su depuis si longtemps, et, incapable de regarder en face l'immensité de la perte, s'ingénie à ouvrir des chemins secondaires qui instituent l'oubli plus que la mémoire »

In Le mort saisit le vif, par Claude Lanzmann. **Le Monde 180209**

Dans un entretien au Journal du Dimanche, Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy, déclare que l'Elysée est déterminé à mener à bien son projet de parrainage d'enfants victimes du nazisme par des élèves de CM2.

Dans un infléchissement, elle précise toutefois que la mémoire d'un enfant victime de la Shoah pourrait être confiée à une classe entière.

Shoah en CM2: les Français désapprouvent 85% d'entre eux sont hostiles à la proposition de Nicolas Sarkozy de confier la mémoire des enfants victimes de la Shoah à chaque élève de CM2. "Une telle polarisation des jugements est rarement observée dans une enquête d'opinion", souligne l'Ifop, qui a réalisé le sondage.

**Lu sur L'EXPRESS.fr le 21/02/08**

---

---

## **"article 52: c'est reparti pour un tour!"**

On apprend de source officieuse qu'un nouveau projet de décret de l'article 52 serait en cours d'élaboration.

Il est consultable sur le site de la FFPP.

Si projet il y a, signalons l'absence de concertation avec les organisations professionnelles. La FFPP continuera de rechercher avec les autres organisations représentatives de psychologues tous les moyens à mettre en oeuvre pour que ce titre de psychothérapeute ne soit pas bradé et qu'une formation en psychopathologie clinique digne de ce nom soit mise en place. Si ce nouveau projet devait en effet être officialisé, nul doute que le cahier des charges sera très attentivement examiné avec des propositions à la clef.

Le bureau fédéral.

---



### **Femmes victimes enfin entendues**

Le 12 décembre dernier, une table ronde fut organisée à la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Le maire, les élus, les collaborateurs et les conseillers profitèrent de la sollicitation de Xavier FROMENT, conseiller technique auprès de la secrétaire d'Etat Valérie LETARD, pour réunir différents professionnels et bénévoles autour du thème particulièrement grave de la maltraitance des femmes. Que ce soit dans la vie privée ou au travail, les femmes continuent de souffrir, et parfois même jusqu'à l'irréparable.

Xavier FROMENT vint d'ailleurs avec quelques chiffres éloquentes. En 2006, 137 femmes sont mortes suite à des situations de violences. La même année, seul 9% des victimes ont osé porter plainte.

Globalement, 52 milles affaires de violences envers les femmes sont prises en compte en 2006, alors qu'en 2003, c'est 3 milles affaires de ce type que l'on dénombre.

Les différentes institutions présentes (police nationale, gendarmerie, pompiers, action sociale, CMP, FFPP, conseil national de l'Ordre des médecins...), ainsi que les différentes associations, s'entendent pour dire qu'il est bien difficile d'interpréter ces chiffres. Entre, les femmes pour qui la maltraitance est une situation normale et imperturbable, celles qui sont menacées et enfin celles qui culpabilisent d'envoyer leur bourreau en prison, il est bien difficile de chiffrer réellement le nombre de femmes en souffrance et par voie de conséquence, de rendre compte de l'évolution de ce chiffre.

Toujours selon Xavier FROMENT, les répercussions économiques de cette situation sont considérables, un milliard d'euro

par an. Pour ma part, entre les victimes somatisant, parce que ne pouvant pas verbaliser et celles exclues de la réalité économique parce qu'isolées socialement par leur tortionnaire, les répercussions économiques sont bien plus importantes.

Malgré ces chiffres et ces constats alarmistes, Xavier FROMENT propose un plan d'action allant de 2008 à 2012. Quatre points sont mis en avant :

- Mesurer l'ampleur du phénomène,
- Faire connaître ce même phénomène,
- Prévenir les violences et coordonner les actions,
- Protéger les femmes victimes ainsi que leurs enfants.

Mesurer semble essentiel, cela permet d'avoir un recul sur ce qui est entrepris pour remédier à cette situation et affiner les actions à mener.

Faire connaître le phénomène est tout aussi important, car dans la majorité des cas, c'est par ignorance que la victime se laisse enfermer dans un schéma morbide. Il s'agit non seulement de dire que la chose existe, mais aussi d'informer le public sur l'importance que la justice et les élus accordent au problème.

Prévenir les violences et coordonner les actions est une ambition effectivement nécessaire à rendre concrète. Ainsi, cette table ronde n'est qu'une introduction, et sera suivie d'autres débats pour, entre autres, favoriser la cohérence d'action entre les institutions et les associations.

Enfin, protéger les femmes et les enfants, est un point qui nécessite aussi la mise en place d'une logistique, ne serait-ce que des endroits d'accueil, d'écoute et d'ouverture sur un avenir. Bien souvent ces femmes sont mères et toute action doit être réalisée en considérant que bien souvent des enfants sont impliqués. La conscience qu'une aide puisse accentuer un traumatisme est indispensable.

Le débat s'est donc terminé sur des dimensions très concrètes :

- Une réflexion adaptée sur le déplacement de la mère avec ses enfants ou l'expulsion du père,
- Une communication sur le fait que depuis 2008, les représentants de l'ordre sont dans l'obligation de prendre en compte les plaintes, et qu'il est hors de question que cela soit transformé en « main courante ». Une directive est clairement passée dans ce sens.

Ainsi, par cette communication de la F.F.P.P., les psychologues s'impliquent dans cette mobilisation de professionnels autour de ce triste phénomène. Ce sont toutes les femmes battues de France qui sont concernées par cette mobilisation politique.

La F.F.P.P., en tant que fédération de professionnels hélas particulièrement concernés par le problème, insiste sur l'importance de cette prise de conscience du politique. Nous resterons un relais pour permettre une aide psychologique et sociale la plus adaptée possible.

**D. Szepielak**

Chargé de mission Crises & Désastres

# REJOIGNEZ LA FFPP



*La FFPP c'est une organisation responsable, dynamique, fédératrice  
Cette année je n'attends plus : j'adhère!*

NOM .....

PRENOM.....

NOM DE JEUNE FILLE .....

ADRESSE PERSONNELLE.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE.....

EMAIL .....

TELEPHONE PERSONNEL .....

TELEPHONE PROFESSIONNEL .....

ANNEE DE NAISSANCE .....

## Quelle est votre situation ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salarié                                       | <input type="checkbox"/> Etudiant              |
| <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant<br>(exercice libéral) | <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Activité mixte                                | <input type="checkbox"/> Retraité              |
|  | <input type="checkbox"/> En disponibilité      |

## Quel est votre secteur d'activité ?

Quel est votre corps d'appartenance ?

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> F.P. Etat                                |
| <input type="checkbox"/> F.P. Hospitalière                        |
| <input type="checkbox"/> F.P. Territoriale (ASE, PMI, Crèches...) |

Quel est votre statut ?

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaire temps plein     |
| <input type="checkbox"/> Titulaire temps partiel   |
| <input type="checkbox"/> Contractuel temps plein   |
| <input type="checkbox"/> Contractuel temps partiel |
| <input type="checkbox"/> Vacataire                 |



ABONNEMENT FEDERER

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline.  
10 n° dans l'année !

- Abonnement électronique pour tous les adhérents à la FFPP.
- Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière : 20 euros (à rajouter à l'adhésion).
- Abonnement pour les non adhérents : 30 euros.
- Prix au n° : 3 euros.

**Si vous relevez du secteur conventionné, semi-public ou privé...**  
De quel est type de convention ou organisation dépendez-vous?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Convention collective 1966 | <input type="checkbox"/> Autre Convention       |
| <input type="checkbox"/> Convention collective 1951 | <input type="checkbox"/> EDF, RATP, AFPA...     |
| <input type="checkbox"/> CC Enseignement privé      | <input type="checkbox"/> Entreprise             |
| <input type="checkbox"/> CC Croix rouge             | <input type="checkbox"/> Cabinet de recrutement |
| <input type="checkbox"/> CC UCANNS                  | <input type="checkbox"/> Cabinet conseil        |
| <input type="checkbox"/> MGEN                       | <input type="checkbox"/> Autre (précisez)       |

Quel est votre statut ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CDI temps plein   | <input type="checkbox"/> CDD temps plein   |
| <input type="checkbox"/> CDI temps partiel | <input type="checkbox"/> CDD temps partiel |

**Si vous êtes étudiant ...** Etes-vous inscrit en ?

- Master 1    Master2 Pro.    Master2 Recherche    Doctorat

**Pièces à fournir :**

**1) Copie de l'attestation ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur la liste départementale des psychologues (voir site pour renseignements sur Adéli)

à défaut photocopie de :

Licence+maîtrise +DESS ou diplôme équivalent (cf liste annexe décret 96-288) ou DEA+stage certifié

Diplôme réglementé (Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)

Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers

Autorisation préfectorale (décision des Commissions Régionales d'Habilitation (CRH)

Ou attestation officielle du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants chercheurs en Psychologie

ADHESION INDIVIDUELLE

## TARIF COTISATION FFPP 2008

	1ere adhésion	renouvellement
<b>NORMAL:</b>	<b>67 euros</b>	<b>102 euros</b>
<b>RETRAITE</b>	<b>42 euros</b>	<b>72 euros</b>
<b>REDUIT *</b>	<b>35 euros</b>	<b>35 euros</b>
<b>SOUTIEN</b>	<b>52 euros</b>	<b>52 euros</b>
<b>Abonnement papier à fédérer:</b>		<b>20 euros</b>

\*étudiant en master ou doctorant et psychologue non imposable sur justificatif

Date et signature (chèque à l'ordre de la FFPP)

Le règlement de la cotisation 2008 est possible par prélèvement ou virement :

- prélevé en une fois le 15 du mois suivant l'enregistrement de la demande.
- prélevé en 4 fois le 15 de chaque 1er mois de trimestre

Le formulaire d'autorisation de prélèvement est à demander au siège ou à télécharger sur le site : <http://ffpp.free.fr/adhesions/pvt-virt-cotis-2008.pdf>

Bulletin adhésion individuelle: <http://ffpp.free.fr/adhesions/adh-ind-2008.pdf>

Bulletin adhésion organisation: <http://ffpp.free.fr/adhesions/adh-org-2008.pdf>

Dossier à retourner: FFPP, 92, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS

Informations adhésion : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) / 01 43 47 20 75